

# PICARDIE NATURE

N° 60

**La politique  
de l'eau  
en France**

**Surveillance  
estivale  
de la colonie  
de Phoques**

**Côte picarde :  
nature  
préservée  
ou dépotoir**

**Quelques  
nouvelles  
du Centre  
de Soins**

**Tchernobyl :  
vérité  
interdite**





# PICARDIE NATURE

revue trimestrielle  
publiée par PicardieNature,  
association sans but lucratif (loi 1901)

affiliée à France Nature Environnement  
agrée par les ministères  
de l'Environnement,  
de l'Équipement  
et de la Jeunesse et des Sports

siège social :  
14, place Vogel Amiens

adresse postale  
BP 835  
80 008 AMIENS Cédex 1

tel 22 97 97 87

fax 22 92 08 72



**directeur de publication**  
Patrick THIERY

**dactylographie**  
Claudine CARON

**mise en page**  
Christophe PORQUIER

**photographies et illustrations**  
Patrick THIERY - Alain WILLIAM

**impression**  
Copie-Self-Amiens  
sur papier 50 % recyclé

dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 1993

## au sommaire

Editorial .....	3
Au Calendrier .....	19
Adhésion et Abonnement .....	21
Ventes - bon de commande .....	23

## Informations

Tchernobyl : vérité interdite .....	4
Une nouvelle réforme du droit de chasse .....	5

## la Vie de notre Association

Atlas des oiseaux nicheurs de France .....	6
Quelques nouvelles du Centre de Soins .....	7
La Fédér. des Chasseurs condamnée par la Cour d'Appel .....	9
Le Conseil d'Etat donne raison à Picardie-Nature .....	9
Côte picarde : nature préservée ou dépotoir .....	10

La surveillance estivale  
de la colonie de Phoques  
en Baie de Somme  
(en images)  
p. 13

La politique de l'eau en France  
p. 17

# Editorial

*Si, traditionnellement, la période estivale constitue une trêve dans la vie politique, elle est parfois pour les protecteurs de la nature une occasion, voire une obligation, d'agir pour la préservation de l'environnement.*

*Moments agréables lorsque, en vacances, on participe à des activités utiles et d'intérêt général, moments difficiles quand certains profitent de l'engourdissement général pour mener des opérations dégradantes.*

*Je me souviens de l'été 1985, le 10 juillet exactement. Deux bombes coulaient le Rainbow-Warrior, bateau de l'association GREENPEACE, dans le port d'Auckland.*

*L'attentat causa la mort de Fernando PEREIRA, photographe, âgé de 36 ans et père de deux enfants.*

*GREENPEACE préparait sa campagne de protestation contre les essais nucléaires dans le Pacifique, les services secrets français avaient décidé de frapper fort pour neutraliser une association internationale qui lutte pour le respect de la vie sous toutes ses formes.*

*Trois années après, les faux époux TURENGE, le capitaine PRIEUR et le commandant MAFART étaient de retour en France, libres. Ce dernier se verra même attribuer l'ordre national du mérite en 1991 !*

*C'est la même volonté de préserver les richesses biologiques de la planète pour les transmettre aux générations futures qui a poussé Eric PETETIN à se battre contre le projet du tunnel du SOMPORT, en vallée d'ASPE. Les dégradations de matériel qu'il a causées sur un chantier déclaré illégal par le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative de notre pays, lui ont valu 14 mois de cachot.*

*Décidément l'Etat sait frapper fort.*

*Les mésaventures d'Eric PETETIN ont heureusement pris fin par la grâce du Président, mais les travaux menaçant les derniers ours des Pyrénées continuent, ne l'oublions pas.*

*Plus modestement, quelques uns d'entre nous se sont mobilisés pour défendre des espèces et des espaces menacés. Pendant des jours et certaines nuits, Alain, Brigitte, Corinne, Laurent, Philippe, Gérard et le reste de leur "bande" (sans oublier Pierre et Josette) ont surveillé la fragile colonie de Phoques de la Baie de Somme;*

*Ces mammifères marins ainsi que l'avifaune qui fréquente l'estuaire pourraient bénéficier de certaines dispositions comme l'instauration d'une réserve naturelle.*

*Le projet existe mais il a été ralenti par un certain nombre d'opposition et de reticences émanant de personnes peu soucieuses du respect de l'environnement ou intolérantes à l'égard des protecteurs de la nature.*

*Cette attitude est malheureusement trop souvent rencontrée sur la côte picarde, les décharges sauvages de CAYEUX-SUR-MER et du CROTOY en sont des exemples persistants.*

*Là, en revanche, on aimerait bien que l'Etat frappe fort !*

*L'été n'est pas toujours de tout repos pour le militant écolo.*

Patrick THIERY.

## Vite dit !

**Journée interrégionale d'ornithologie**  
le dimanche 28 novembre 1993, à la salle Léo-Ferré à Aulnoye-Aymeries (Nord)  
Organisée par le GROUPE DES NATURALISTES DE L'AVESNOIS - GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD

☛ **Contact :**  
Jean-Charles TOMBAL,  
38 rue de la Nation, 59296 AVESNES-LE-SEC,  
Tél : 27.25.66.74.

☛ **Loup : le retour en France.**  
Depuis six mois, deux loups se sont installés dans les hautes vallées du Parc National du Mercantour dans le Nord des Alpes Maritimes où ils sont suivis par le personnel du Parc. Les derniers loups du département avaient disparu entre 1900 et 1910. Ces loups sont venus d'Italie où la population compterait 250 individus actuellement en expansion. L'Espagne et le Portugal abritent respectivement 1.500 et 200 loups. Le loup est une espèce protégée dans toute l'Europe par la convention internationale de Berne. Il est par ailleurs strictement illégal aussi bien de détruire les loups que d'en relâcher sans autorisation.

☛ **Zones Humides.** Dans le n°53 de la revue Panda, un dossier de 27 pages sur les zones humides de France, des espaces remarquables en sursis.

☛ **PANDA, revue trimestrielle du WWF France**  
151, boulevard de la Reine,  
78 000 Versailles

## PERIL NUCLEAIRE A L'EST

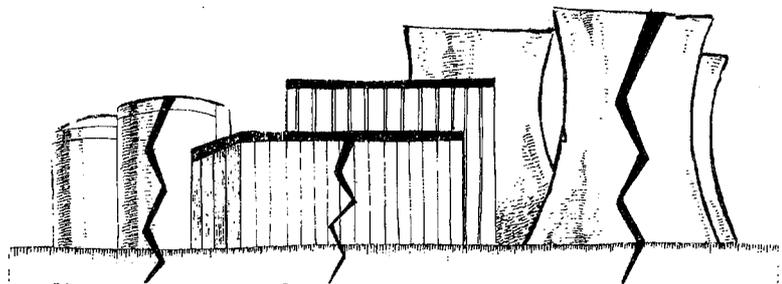
### Tchernobyl : vérité interdite

Ce livre a été écrit par Alla YAROCHINSKAYA, journaliste, ex-députée du Soviet Suprême d'URSS (de 1989 à la dissolution de celui-ci fin 1991). Jusqu'à fin 1991 elle a vécu à Jitomir, dans une région d'Ukraine, qui a souffert directement de la catastrophe. Ce livre a été publié à Moscou en 1991 et va sortir au Japon, en Allemagne et dans les pays anglophones en automne 1993. L'auteur a reçu le Prix Nobel Alternatif en 1992 pour le courageux combat qu'elle a mené contre vents et marées (surtout de fortes pressions des autorités en place) depuis 1986 pour que toute la lumière soit faite sur les causes et les conséquences réelles de l'accident.

Le livre est basé sur la perception que l'auteur a eue de l'accident, en tant que voisin, en tant que journaliste, puis comme enquêteur parlementaire. Ces différents niveaux se mêlent pour nous confronter à la vie quotidienne en Ukraine, aux perturbations que l'accident de Tchernobyl y a apportées et, bien sûr, aux conséquences catastrophiques pour les habitants et notamment pour les enfants. Sept ans après cette énorme catastrophe, qui a bouleversé nos idées de la sécurité - catastrophe qui risque d'ailleurs bien de se reproduire si l'occident ne se décide pas à intervenir rapidement - il n'était que temps de publier cette enquête qui est restée trop longtemps confidentielle et qui révèle, entre autres, le contenu de dossiers gardés jusque-là secrets par les autorités du Kremlin.

☛ **TCHERNOBYL : VERITE INTERDITE**

édition de l'aube, collection : regards croisés, 144 pages 89 F.



## Une nouvelle réforme du droit de chasse

Le serpent de mer de la réforme du droit de chasse est de retour : après la réflexion menée par le député socialiste Colin au milieu des années 1980, voici le projet du sénateur de droite Pierre Lacour qui pourrait aboutir sous la pression du parti politique Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT). La présentation est séduisante : intégration du droit de non chasse, entrée des non chasseurs dans la co-gestion de la faune y compris dans les fédérations, indépendance des gardes nationaux...

On retrouve ici des revendications des Verts, mais en creusant un peu, on remarque que Pierre Lacour s'est engouffré dans deux erreurs stratégiques commises par les écologistes pour aboutir à l'effet inverse de celui souhaité par les Verts.

La première erreur est le lien entre le droit de non chasse et le territoire. En attaquant les dispositions de la loi Verdeille, qui mettaient le droit de chasse au-dessus du droit de propriété, les écologistes soutenaient implicitement une sorte de droit du sol qui débouche dans le projet Lacour sur une cogestion de l'ensemble de la faune entre les propriétaires et les chasseurs, excluant même les associations qui ne seraient pas propriétaires de réserves naturelles.

La seconde erreur est d'avoir prôné la cogestion de la faune entre chasseurs et non chasseurs sans avoir mesuré la faiblesse structurelle et financière des protecteurs face aux chasseurs. Non seulement l'argent des cotisations payées par les chasseurs (plusieurs centaines de millions de francs par an, contrepartie du prélèvement d'un "bien collectif") reste aux chasseurs, mais Lacour propose en plus de racketter les associations. Pour financer les Fédérations de chasse, déjà très riches grâce au permis de chasse (cf. *La chasse à la française*, Roger Mathieu, 1987), il envisage en complément une cotisation liée au territoire, y compris les réserves naturelles. S'il propose par ailleurs une petite indépendance des gardes nationaux, leur financement pourrait aussi être prélevé "sur l'adhésion aux associations de protection de la nature". Les chasseurs et propriétaires (chasseurs ou non) formeraient les deux collèges de Fédérations de chasse rénovées devenues des établissements publics s'inspirant des chambres d'agriculture. En rendant encore plus institutionnelle l'organisation corporatiste de la chasse, Lacour renforce le lobby chasse et surtout assoit la base électorale et financière de CPNT. Non seulement selon Lacour les chasseurs ont vocation à gérer l'ensemble de la faune, mais ils doivent participer institutionnellement à l'élaboration des politiques régionales d'aménagement du territoire comme c'est "une réalité dans certaines régions de programme face à la montée en puissance des élus chasseurs de CPNT" (dans le *Saint-Hubert*, juillet 1993).

Ces derniers tentent d'ailleurs de faire passer dans les Conseils régionaux une motion remettant en cause des directives européennes. Déjà le Nord-Pas-de-Calais de Marie-Christine Blandin est "tombé" comme s'en vante la presse des chasseurs. Dans le projet Lacour, il n'y a pas de place pour les 54,5 millions de non chasseurs ou pour les scientifiques, car il se situe dans la droite ligne des structures administratives corporatrices de la chasse mises en place sous le gouvernement de Vichy.

Christian Brodhag

☛ *Vert-Contact* n°305, 50 rue Benoît-Malon 94250 Gentilly

### Vite dit !



**Malades de la pollution ?** La pollution atmosphérique accroît-elle la consommation de médicaments ? C'est la question que s'est posée un pharmacien installé dans le quartier des Neiges, au Havre, zone interdite à la construction de nouvelles habitations en raison d'un fort taux de pollution. Les habitants y consomment beaucoup plus de ventoline, un spray utilisé dans les crises d'asthme, et les enfants sont traités par antibiotiques à longueur d'année. La ville du Havre a accordé un financement pour une étude d'une durée de trois ans, qui mettra en parallèle la consommation de certains médicaments (informations fournies régulièrement par trente pharmaciens et les médecins prescripteurs) et la pollution atmosphérique, mesurée en permanence par le réseau Air normand.

☛ **QUE CHOISIR**  
n° 297 septembre 93

**NDLR :** Ce numéro comprend également un article sur les nitrates et les pesticides dans les légumes, et une enquête sur les Plan d'Occupation des Sols.

**QUE CHOISIR, une revue à lire, en vente en librairie.**

# La Vie de notre Association

## Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989

Lorsqu'en 1976, paraissait l'Atlas des oiseaux nicheurs de France, une étape déterminante dans la connaissance précise du statut de notre avifaune était franchie. Cet événement, salué unanimement, constituait à l'époque une grande "première" européenne. Il s'agissait là d'un outil précieux de référence.

Avec le NOUVEL ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DE FRANCE, une dimension nouvelle est prise, celle de la mesure de l'évolution spatiale et numérique des effectifs. Nécessitant un énorme travail, l'enquête sur le terrain prit place de 1985 à 1989, soit quinze ans après la première. Le territoire français métropolitain fut activement parcouru par près de 2 000 ornithologues qui, méthodiquement, secteur par secteur, dressèrent l'inventaire précis de notre avifaune nicheuse. Soixante responsables d'associations régionales ou départementales recueillirent et vérifièrent les informations avant que celles-ci soient transmises pour informatisation au Secrétariat de la Faune et de la Flore.

Cent cinquante auteurs traitent de l'historique, du statut, de l'évolution de la distribution et de ses causes, des habitats fréquentés, du régime alimentaire, du déroulement de la reproduction dans le temps, du statut postnuptial, etc. Pour chaque oiseau, c'est en somme une véritable monographie qui est présentée, précise et remarquablement documentée. Six illustrateurs ont mis tout leur talent pour nous présenter les 285 espèces ayant niché en France de 1985 à 1989.

Cet ouvrage de 700 pages ne pourra que séduire tous ceux qui, de près ou de loin, portent intérêt à notre avifaune.

Des ornithologues, membres de PICARDIE-NATURE ont collaboré à cette nouvelle édition. Xavier COMMECY a rédigé un article sur le Grèbe castagneux et le Grèbe huppé ainsi qu'un article sur les Roitelets huppés et triple bandeau, en collaboration avec François SUEUR. François SUEUR a rédigé des articles sur le Goéland cendré, le Traquet pâle et la Tourterelle turque.

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à renvoyer à la Société Ornithologique de France  
55 rue Buffon - 75005 PARIS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
commande..... exemplaire(s) du "Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France" au prix de 230 francs (+30 francs de frais de port).

Ci-joint mon règlement :     chèque bancaire     C.C.P.

Date : .....

Signature :

## Quelques nouvelles du Centre de Soins

### *Oiseaux relâchés au cours du 1er semestre 1993.*

Un jeune cygne tuberculé, sans blessure apparente après un atterrissage dans un champ à Renancourt la veille. Relâché sur la Somme en aval de Dreuil-lès-Amiens, le 5 janvier.

Un Epervier d'Europe, recueilli le 23 novembre à Hailles avec une fracture de l'aile droite et 1 plomb de chasse, relâché à Saveuse le 20 janvier. Bague n° FT 24844.

Un Epervier d'Europe s'étant introduit dans le supermarché Maxicoop à Flixecourt, sans doute à la poursuite d'un moineau, le 22 janvier, poursuivi, assommé et jeté dans une benne à déchets par un employé (félicitations !) récupère très rapidement et est relâché à Saveuse le 24 janvier.

Un Cygne tuberculé, souffrant d'une fracture de la patte droite due à un atterrissage forcé à Camon le 24 décembre, profite d'un fort vent pour s'envoler de Saveuse le 26 janvier. A noter que pour décoller, un Cygne doit courir sur au moins 20 m. ce qui prouve que sa patte était bien réparée.

Un Guillemot de Troïl, recueilli mazouté sur la côte par M. Thierry RIGAUX le 24 janvier. Bien nettoyé et relâché au Hourdel le 29 janvier par M. Alain WILLIAM.

Une Chouette hulotte recueillie le 4 décembre à Vaux sur Somme avec une fracture de l'aile droite, relâchée le 10 février à Saveuse. Bague n° DA 195404.

Une buse variable recueillie le 16 novembre à Petit-Camon avec une fracture à l'aile droite et deux plombs de chasse a été relâchée à Saveuse le 12 février. Bague DA 195403.

Une Buse variable recueillie le 30 novembre à Villers Tournel avec une fracture de l'aile gauche, une fracture de l'aile droite et 2 plombs de chasse a été relâchée à Saveuse en même temps que la précédente. Bague DA 195403.

Deux Guillemots de Troïl, recueillis mazoutés sur la côte lors du recensement d'oiseaux morts du 31 janvier, nettoyés ont été relâchés au Touquet le 25 février. Ils s'éloignent très rapidement en nageant. Bagues n° DA 195405 et DA 195406.

Un Guillemot de Troïl mazouté recueilli par M. François SUEUR le 1er mars, a été relâché au Touquet le 23 mars; Il a volé sur une centaine de mètres puis s'est éloigné rapidement en nageant. Bague n° DA 195407.

Un Guillemot de Troïl mazouté recueilli le 6 mars, a été relâché le 23 mars au Touquet. Il a volé sur 50 m. et s'est éloigné rapidement en nageant. Bague n° DA 195 408.





Un Goéland argenté trouvé dans un jardin rue de Cagny à Amiens, le 29 mars, sale et maigre, a été relâché propre et en bonne santé le 5 avril à la Hotoie. Bague n° DA 195410.

Une Chouette hulotte en duvet, recueillie rue Jean Jaures à Amiens (lieu de découverte de bébés Hulottes bien connu depuis plusieurs années) le 15 mars, a été relâchée à Saveuse le 28 avril. Bague DA 195409.

Une Chouette effraie heurtée par une voiture et recueillie le 17 mars à Cagny, qui semblait aveugle, a totalement récupéré et a été relâchée à Saveuse le 28 avril. Bague n°DA 195411.

Un Milan noir trouvé assommé à Monchy Humières le 26 avril a très rapidement repris des forces. Il a été relâché à Saveuse le 30 avril. Après être monté en spirale à plus de 100 m. de hauteur, il s'est éloigné en planant vers le sud. Bague n°DA 195413.

Trois poussins de Canard colvert recueillis au début du mois d'avril alors qu'ils étaient en train de se noyer près du barrage de la chaudière, en aval d'Amiens m'ont été confiés le 28 de ce mois. Bien nourris, assez sauvages ils ont été relâchés au bassin de la Hotoie le 2 juin. Bagues n° DA 195414, DA 195415, et DA 195416.

Un Choucas des tours recueilli dans le quartier St Pierre le 10 juin a été relâché le jour même dans le jardin du Dr NEEL, vétérinaire récemment installé Boulevard de Beauvillé à Amiens. Bague n° EA 515913.

Je remercie chaleureusement les personnes qui ont recueilli ces oiseaux et les ont confiés au Centre de soins ainsi que celles qui se sont relayées pour me les faire parvenir rapidement.

Adresse du centre de soins :

Jean-Marie THIERY  
37 rue du Bois  
80730 SAVEUSE  
tél. 22.54.14.40.



Le docteur Pierre CLASSEN, Conseiller Général d'Ailly-sur-Noye, Conseiller Régional et Président du Comité Départemental du Tourisme de la Somme nous a quitté le 6 juillet 1993

A plusieurs reprises, malgré de très nombreuses occupations, il avait pris sur son temps de repos dominical pour honorer de sa présence notre Assemblée Générale annuelle. Tous ceux qui ont eu l'occasion de s'entretenir avec lui ont gardé le souvenir d'un homme d'une extrême gentillesse et très ouvert à nos préoccupations. A sa veuve et à ses enfants, Picardie-Nature adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa profonde sympathie.

## ANNONCE

Recherche Longue-Vue à visée coudée, de petite taille, et oculaire zoom ou x20, x40.

Contacteur  
Sylvie Caux,  
17 rue de la Vallée  
80 680  
Sains-en-Amiénois,  
tel 22 09 53 05  
ou 17 rue Pierre Hévin  
35 000 Rennes  
tel : 99 30 52 31

## **La Fédération Départementale des chasseurs de la Somme condamnée par la Cour d'Appel d'Amiens**

La Cour d'Appel d'Amiens vient de rendre un arrêt qui met fin à un procès opposant depuis plusieurs années la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme à l'association Picardie-Nature.

Rappelons la genèse de cette affaire

Le 2 avril 1979, le Gouvernement français avait signé la Directive Européenne n°79 409 sur la Protection des Oiseaux, qui prévoit en son article 7 : *"Ces Etats membres veillent à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse, ne soient pas chassées pendant la période nidicole ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance"*.

Un arrêté ministériel du Secrétaire d'Etat à l'Environnement, en date du 23 juin 1989 avait fixé les périodes d'ouverture spécifiques de la chasse au gibier d'eau pour la campagne 1989 - 1990 dans le département de la Somme, au 29 juillet pour les marais de l'intérieur et au 15 juillet pour le domaine maritime.

En dépit de cet arrêté le Président de l'Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'Eau du département de la Somme avait publiquement et à plusieurs reprises appelé ses adhérents à chasser avant ces dates, tandis que le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme incitait ses adhérents à "chasser le 14 juillet 1989 avec ou sans autorisation".

Estimant que cette attitude constituait une incitation au braconnage le GEPOP les avait assignés devant le Tribunal de Grande Instance d'Amiens. Le 13 mai 1991 celui-ci condamnait la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme à payer au GEPOP la somme de 2000 F.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme faisait appel et la Cour d'Appel d'Amiens vient de confirmer ce jugement en la condamnant à payer 2.000 F de dommages et intérêts à Picardie-Nature.

Jean-Marie THIERY.

## **Le Conseil d'Etat donne raison à Picardie-Nature contre le Ministère de l'Environnement**

Le 8 février 1993 le Tribunal administratif d'Amiens a, à la demande de Picardie-Nature, sursis à l'exécution de l'arrêté du 5 janvier 1993 du Préfet de la Somme en ce qu'il autorisait la chasse au gibier d'eau postérieurement au 31 janvier 1993.

Le 10 février 1993 le Ministre de l'Environnement déposait un recours au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat lui demandant d'annuler ce jugement.

Dans sa séance du 27 mai 1993 le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur les conclusions du Ministre de l'Environnement tendant à l'annulation du jugement du 8 février 1993 du Tribunal administratif d'Amiens.

J'espère qu'après cette décision de la plus haute instance administrative de France, Messieurs le Ministre de l'Environnement et le Préfet de la Somme se décideront enfin à respecter la directive européenne n°79 409 sur la protection des oiseaux qui a été signée le 2 avril 1979 par le Gouvernement français et qui stipule dans son article 7 : *"Ces Etats membres veillent à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification"*.

Jean-Marie THIERY.

## Côte Picarde : nature préservée ou dépotoir

La côte picarde est connue pour ses paysages variés, ses milieux naturels encore peu urbanisés, ses oiseaux migrateurs et la colonie de Phoques qui séjourne en Baie de Somme. Elle l'est moins pour les décharges sauvages qui dégradent les sites et empoisonnent le sol. Et pourtant depuis deux ans, deux stations balnéaires se singularisent dans ce domaine.

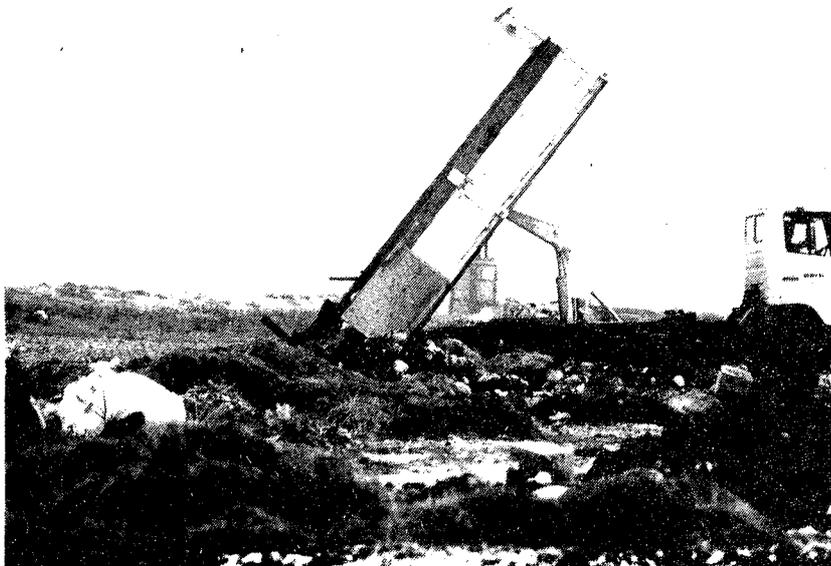
Au sud de la Baie de Somme, c'est la commune de CAYEUX-SUR-MER qui laisse se développer une décharge sur une digue de galets.

Au nord, c'est le maire du CROTOY qui a créé un dépôt sauvage dans le marais communal, à proximité immédiate d'un centre de déminage où sont stockés des bombes datant des deux dernières guerres.



*"Pour aller jusqu'au bout d'une démarche qualitative". M. Obre, maire de Cayeux-sur-Mer, 1992*

A CAYEUX-SUR-MER, des déchets de toute nature, apportés par des particuliers et des entreprises s'amoncellent sur plusieurs dizaines de mètres de long. Lorsque la hauteur devient trop importante, un bulldozer pousse les déchets entre deux cordons de galets, où survie une plante rare et légalement protégée, le chou marin.



*Des déversements réguliers par des entreprises. Ici, un camion de la société DELOISON de Friville-Escarbotin*

Malgré nos multiples interventions, le maire ne donne pas l'impression de s'inquiéter de cette situation. Il est vrai que les terrains appartiennent au Domaine Public Maritime et sont théoriquement gérés par la Direction Départementale de l'Équipement. A vrai dire, il se moque de la préservation du site puisque des déchets de la commune sont déversés par les employés municipaux.

Et pourtant en matière d'environnement, Mr OBRE devrait s'y connaître. En effet, la commune de CAYEUX-SUR-MER était candidate à l'obtention du pavillon bleu.

Le dossier d'instruction est très complet et oblige les municipalités candidates à dresser un bilan précis des problèmes d'environnement urbain et maritime. Lors d'une interview pour la revue "l'Envol en Pays de Somme", Mr OBRE déclarait : "nous avons inscrit la commune dans la course au Pavillon bleu pour aller jusqu'au bout d'une démarche qualitative qui nous préoccupe toute l'année".

Entre les discours et les actes...

Lassé de cette situation nous avons fait dresser un constat d'huissier le 10 juin dernier et nous portons plainte pour dépôt sauvage illégal et destruction d'espèce végétale protégée.

*Une des dernières stations françaises de Chou maritime*



Sur le territoire de la commune de LE CROTOY, le maire, Mr WADOUX, a organisé depuis octobre 1991 une collecte de déchets, en complète infraction avec la réglementation en vigueur. Près de la station d'épuration un "pré-dépôt" reçoit des déchets que les Crotellois apportent, à l'invitation du maire. Ceux-ci sont ensuite transportés et stockés dans le marais communal, à côté du bâtiment du service de la Protection Civile où sont entreposés des bombes destinées à être détruites à marée haute dans l'estuaire.

*Un circuit de stockage de déchets organisé par le maire, en totale infraction avec la réglementation*

Cette démarche est une provocation. En guise de protestation contre les opérations de destruction d'engins de guerre qui nuisent aux riverains et au site, le maire du CROTOY a créé une décharge à quelques mètres d'une zone dangereuse. En agissant ainsi, Mr WADOUX a commis plusieurs infractions, au titre du code de l'urbanisme (non respect du Plan d'Occupation des Sols qu'il a lui-même élaboré !) et au titre de la législation sur les installations classées.

L'impact sur le milieu est préoccupant, des produits toxiques ont été déposés, sur le sable, au dessus de la nappe phréatique, affleurante à cet endroit.

Pour cette affaire, notre association a saisi la justice, en mai 1992, une instruction est actuellement en cours. Il y a quelques mois, le Préfet prenait un arrêté de mise en demeure d'enlever les déchets avant la fin du mois de juin, cela n'a pas été fait.

(lire notre dernier courrier au Préfet, ci-après).

Notre association, comme plusieurs organismes soucieux de la qualité de l'environnement en Picardie, fait des efforts pour que les richesses biologiques et paysagères de la côte picarde soient préservées. Il est inacceptable que des maires participent, de près ou de loin, volontairement ou par négligence, à la dégradation du patrimoine exceptionnel que constituent les zones littorales.

Patrick THIERY

Amiens, le 6 septembre 1993

Monsieur le Préfet de région,

J'ai l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la situation suivante :

Depuis 1991 se développe un dépôt sauvage sur le territoire de la commune de LE CROTOY, sur la côte picarde, à l'initiative du maire de cette commune.

Devant l'importance et la nature des déchets entreposés à proximité immédiate du dépôt de bombes géré par le service de déminage, notre association a déposé une plainte au mois de mai 1992 en mettant en cause Mr WADOUX, le maire.

L'arrêté que vous avez pris le 9 avril 1993, ordonnant l'évacuation des déchets vers la décharge de NAMPONT-SAINT-MARTIN avant le 15 avril n'a visiblement pas été respecté par Mr WADOUX. Des photographies (ci-jointes) prises le samedi 29 août montrent que les déchets sont toujours entreposés dans le marais communal, à même le sable.

En dehors de l'aspect réglementaire (infraction au POS et à la législation sur l'élimination des déchets), les risques de pollution de la nappe d'eau, affleurante à cet endroit ne doivent pas être négligés.

Nous nous permettons de vous rappeler que Maître CONROUX, huissier de justice a constaté, le 30 janvier 1992, la présence de déchets toxiques en particulier des chapelets de piles contenant du Cadmium et du Nickel.

Actuellement, Mr WADOUX fait procéder au recouvrement des déchets par les boues de la station d'épuration rendant ainsi plus difficile leur enlèvement.

Devant de tels agissements et compte tenu des menaces que fait peser la présence de déchets sur le milieu naturel, nous vous demandons de prendre des mesures coercitives à l'encontre de Mr WADOUX pour obtenir la suppression de ce dépôt.

Nous vous informons de notre intention d'alerter Monsieur le Ministre de l'Environnement sur cette situation qui n'a que trop duré.

Dans l'attente de votre intervention, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre haute considération.

Patrick THIERY, Vice-Président.

# La surveillance de la colonie de Phoques en Baie de Somme (en images)



Saint-Valéry - 26.06 : A peine arrivés et déjà en action. Un bébé phoque (3 jours) vient de s'échouer, épuisé.

Réhydraté plusieurs fois au cours de la nuit, son état de santé paraît satisfaisant le lendemain matin. Avant de partir pour la Hollande, le jeune phoque baptisé "Corinne" a reçu la visite de M. DINGREMONT, maire de St Valéry et des médias.

Aéroport du Touquet - 27.06 : "Corinne" est prise en charge par Anita, du centre de soins de Pieterburen. Réalimentée une nouvelle fois avant son départ, elle va prendre son baptême de l'air, puis retrouver d'autres jeunes phoques ayant connu la même mésaventure.

Plage de la Mollière (Brighton) 6.08 : Une femelle gestante est suivie depuis plusieurs semaines. Elle a pu mettre bas normalement et son bébé, baptisé "Rémi" est l'objet de toute notre attention.



Mais depuis quelques jours, l'inquiétude est grande : on a perdu la trace de "Rémi" dérangé par des conditions météo difficiles et par l'activité de bateaux de pêche à proximité de son banc de sable. Séparé de sa mère, "Rémi" s'échoue près de Brighton. C'est le 3ème phoque que nous récupérons cet été. "Rémi" va ainsi rejoindre "Corinne" et "Olivier" (phoque de 3 à 4 semaines récupéré le 28.07 près du Touquet) à Pieterburen.



Corinne DI TRANI, diplômée en biologie animale et éco-éthologie à l'Université de Milan assure le suivi scientifique de la colonie. Elle est interviewée ici par Radio France Picardie.

D'autres médias couvriront la surveillance : France 3 Picardie, Le Courrier Picard, Nord Eclair, France Soir, l'Agence France Presse, Fréquence Nord, Europe 1 (interview entendue jusqu'en Ecosse !), Europe 2...

Cet été, quinze jeunes étudiants ont participé à la surveillance estivale. Pour 5 d'entre eux, c'était des retrouvailles avec la Baie de Somme. Venus de Picardie, de Normandie, du Nord Pas-de-Calais, d'Alsace, de Lorraine, de Savoie ou de la région parisienne, ils sont restés le plus souvent pour une durée de 3 semaines.



Picardie Nature a présenté cette année à St. Valéry sur Somme du 3 au 12 Juillet et du 16 au 30 Août, une Exposition sur la Baie de Somme et le Phoque Veau Marin (*Phoca vitulina*).

Cette Exposition, comprenait 12 nouveaux panneaux, réalisés par les membres du groupe «Phoques» de notre association et financée par la DIREN Picardie, le Conseil Régional de Picardie et la Fondation USHUAIA.

Nous avons voulu ces panneaux très explicites au point de vue du texte, complété par des dessins et des photos de qualité, pour favoriser une pédagogie scolaire.

De plus, presque chaque jour, des séances de diapositives étaient programmées : soit sur les phoques, soit sur les oiseaux de la Baie de Somme.

Nous avons pensé aussi à nos amis étrangers en proposant une traduction en langue anglaise.

Cette exposition a remporté un très vif succès puisque plus de 2 500 personnes l'ont visité.

Un petit regret pourtant, la rencontre de peu d'adhérents, cela leur aurait permis de voir le travail réalisé par leur association et le plaisir de pouvoir faire plus ample connaissance.

Josette DOLPHIN



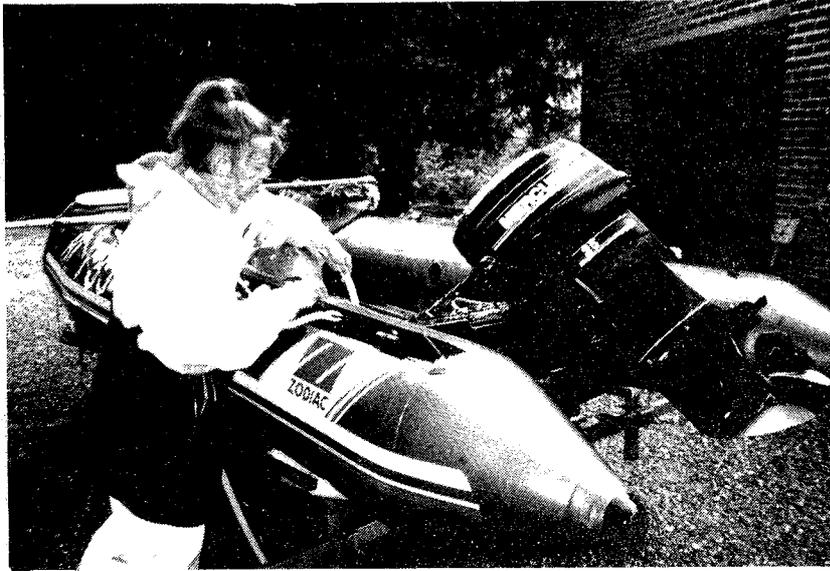
Gilles c'est sa deuxième surveillance et la deuxième fois qu'il repère le premier une naissance dans la Baie.



Pourquoi est-ce toujours moi qui remonte l'ancre ? J'espère qu'ils me donneront un T-shirt Picardie-Nature en récompense.



Panne de moteur ! La solidarité des gens de mer n'est pas une légende.  
Merci "Janot" pour votre aide et vos conseils.



La journée n'est pas finie. Sans un entretien quotidien, le matériel se déteriorerait vite.

Le travail n'empêche pas la bonne humeur.



textes : Alain WILLIAM

Un bilan détaillé de la surveillance estivale des Phoques sera publié dans le prochain numéro de PICARDIE-NATURE.

# La politique de l'eau en France

Canalisations, stations d'épuration, eaux usées, le réseau français connaît un retard inquiétant, et la situation est alarmante du fait de la pression des normes européennes.

Le principal problème de l'eau en France est qualitatif, et non quantitatif, même si 4 années de sécheresse ont diminué les réserves disponibles. Votée il y a un an au parlement (décembre 1991), la nouvelle loi sur l'eau vise à mieux gérer cette ressource.

La situation de l'eau en France est bien inquiétante, et l'adoption de cette nouvelle loi devenait urgente. En effet, plus de 25 % des réseaux de distribution des eaux souterraines sont pollués en pesticides au delà de la norme admise et dans certaines régions d'agriculture intensive, ce taux dépasse les 50 %.

La plupart des canalisations sont atteintes de vétusté alarmante, et l'on perd ainsi de 20 à 30 % de l'eau potable du fait du mauvais entretien du réseau. La moitié seulement des foyers français est raccordé à une station d'épuration (contre 85 % en Allemagne), et comme les stations ne traitent que 70 % des eaux usées qu'elles reçoivent, le pourcentage de dépollution ne dépasse pas 35 %. En région parisienne, ce sous dimensionnement entraîne chaque jour le rejet dans la Seine des eaux usées de 800.000 habitants.

Les trois problèmes principaux sont :

- \* L'insuffisance de l'épuration.
- \* Le vieillissement du réseau.
- \* L'incapacité à maîtriser les eaux pluviales.

La décentralisation a entraîné un désengagement de l'Etat, qui n'a pas été relayé, faute de moyens, par les collectivités locales, d'où une baisse des investissements de l'ordre de 20 % depuis 1980.

Dans le même temps, les pays nord-européens accentuaient leurs efforts, ce qui a entraîné un décalage de plus en plus grand entre la France et ses partenaires européens.

Contrairement aux idées reçues, la principale source de pollution n'est plus les rejets industriels, mais bien les rejets domestiques et agricoles, qui sont beaucoup plus difficiles à maîtriser. Les conséquences sont que plus de 1,5 millions de français consomment une eau dont le taux de nitrate dépasse la norme de 50 milligrammes par litre. Aujourd'hui, les agriculteurs sont désignés comme les principaux responsables de la pollution des eaux, mais les estimations sont difficiles à obtenir car chaque exploitation est un cas particulier, et imposer des taxes ou des pénalités semble impossible à l'heure de la PAC et des accords du GATT.

L'urgence n'en est pas moins réelle, et en mars 1991, les ministres de l'environnement de la communauté ont décidé du lancement d'un vaste programme de traitement des eaux usées. Ainsi, une directive impose aux villes de plus de



2.000 habitants de se doter d'une station d'épuration avant l'an 2005, et avant la fin du siècle pour celles de plus de 15.000 habitants. La facture devrait s'élever à plus de 130 milliards de francs.

Cette directive fait l'effet d'une révolution en France car elle contraint les villes qui n'y étaient jusqu'alors qu'invitées, à s'équiper obligatoirement. En revanche, les industriels de l'eau sont ravis devant ce gigantesque marché qui selon les estimations, pourrait créer 20000 emplois. Néanmoins, le montant de la facture pour la France est si important (un coût global estimé à 75 milliards de francs jusqu'en 2005), que certains commencent à traîner les pieds, et estiment qu'il serait plus réaliste d'appliquer la directive européenne dans l'esprit plus qu'à la lettre.

Non seulement, il faudra en moins de quinze ans, s'équiper pour que la moitié des Français qui ne sont pas encore raccordés à une station d'épuration le soit, mais il faudra tripler la capacité de traitement des unités déjà existantes si l'on veut obtenir les normes définies au niveau européen.

Dès lors, il n'est pas difficile de prévoir une hausse sensible du prix du mètre cube d'eau. Aujourd'hui, ce prix est de 8 francs en moyenne, et en 1995, on estime qu'il sera de 14 francs. La facture annuelle d'eau qui s'élève à 1425 francs par ménage (0,8 % de son budget) devrait grimper à au moins 1900 francs d'ici 10 ans. Cependant, tout le monde ne sera pas logé à la même enseigne, car dans les villes déjà équipées, la hausse sera moins forte, ailleurs, tout reste à faire et on peut s'attendre à un triplement de la facture dans certains cas. Déjà, aujourd'hui, les disparités sont frappantes puisque le m<sup>3</sup> coûte 4 francs à St Quentin contre 12 francs à Neuilly sur Seine. Cependant, il est bon de rappeler qu'un litre d'eau du robinet coûte mille fois moins cher qu'un litre d'eau minérale !

Reste aussi à limiter les gaspillages, ce qui passera nécessairement par une plus grande identification des dépenses, c'est-à-dire la mise en place de moyens d'évaluation pour savoir qui consomme quoi. Un premier pas a été franchi avec la disparition progressive du forfait, mesure qui est loin d'être suffisante.

François BARBIER

*Cet article a été écrit à partir de l'enquête réalisée par science et vie économie n° 84 de juin 1992.*

### L'EAU EN FRANCE EN QUELQUES CHIFFRES.

Chaque année, il pleut en France environ 440 milliards de m<sup>3</sup>, soit un cube de 7,6 km d'arête.

Le stock des eaux souterraines est évaluée à 1000 milliards de m<sup>3</sup>, et l'apport des infiltrations représente chaque année 110 milliards de m<sup>3</sup>.

La consommation d'eau par an est de 50 milliards de m<sup>3</sup>, dont 45 % pour les seuls besoins domestiques. Chaque Français consomme 200 litres d'eau par jour.

60 % de la population reçoit au robinet de l'eau en provenance de nappes souterraines.

La France possède 568 000 km de canalisations, plus de 15000 réservoirs, et plus de 3000 usines et stations de pompage.

# au Calendrier

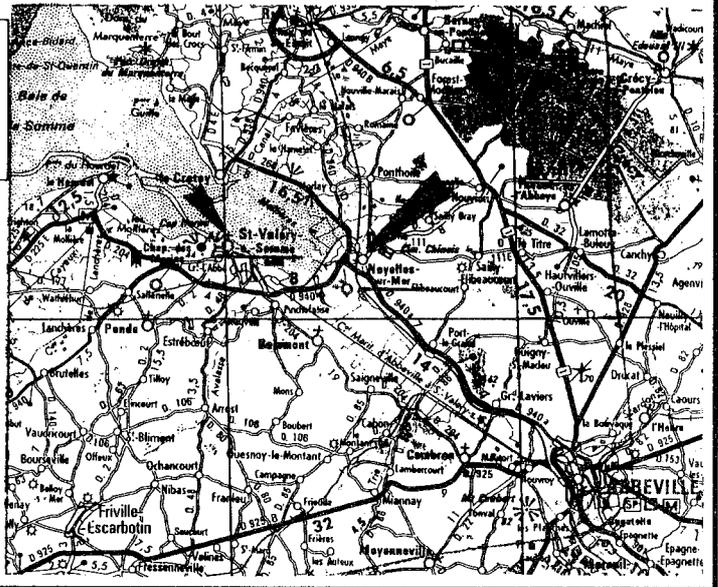
dimanche

31

octobre

*Recensement  
d'oiseaux morts  
sur la côte picarde*

- ☛ Rendez-vous à 8 h pour les Amiénois au siège de l'association (14, place Vogel) ou à 9 h 30 à la gare de NOYELLES-SUR-MER.
- ☛ La matinée est consacrée au ramassage des oiseaux sur les plages. L'après-midi, identification des espèces.
- ☛ Repas tiré du sac, pris au chaud à la station d'études Quai Jeanne d'Arc à ST-VALERY/SOMME.



dimanche

21

novembre

*Recensement  
d'oiseaux morts  
sur la côte picarde*

- ☛ organisation / rendez-vous : comme la sortie du 31 octobre

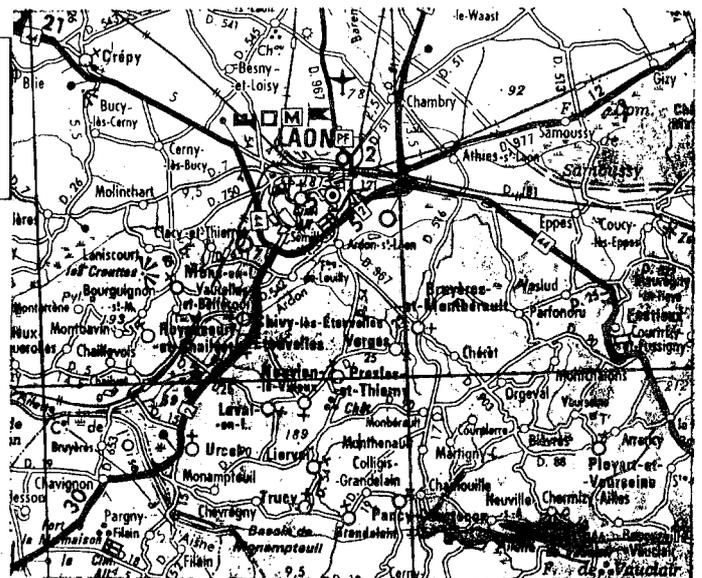
dimanche

28

novembre

*Sortie d'observation  
des oiseaux  
sur le plan d'eau  
de l'Ailette*

- ☛ Rendez-vous à 8 h pour les Amiénois au siège de l'association (14, place Vogel) ou à 10 h place de la mairie de NEUVILLE-SUR-AILETTE (à environ 20 km au sud de Laon).
- ☛ Durée : la journée.
- ☛ Repas tiré du sac.



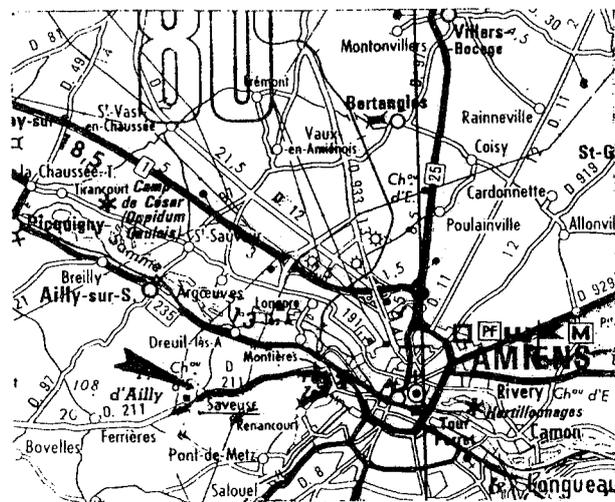
## REMARQUES :

- .Pour les sorties sur le terrain : il est préférable de se munir de bottes et de vêtements de pluie.
- .Pour les sorties d'initiation à l'ornithologie, notre association met à votre disposition des paires de jumelles.
- .Parfois un rendez-vous est fixé au siège de Picardie-Nature, celui-ci n'est nullement obligatoire, il est fixé simplement pour permettre aux habitants d'Amiens et des environs de se regrouper dans les véhicules, l'attente à ce rendez-vous n'excède pas 15 minutes.

mercredi  
**1er**  
décembre

*Soirée à l'écoute  
des Chouettes hulottes  
à Saveuse*

☛ Rendez-vous à 20h30 au 37, rue du Bois à SAVEUSE, près d'Amiens, sur la route de Molliens-Dreuil. La pleine Lune aidant, les hulottes seront là, à quelques mètres, et chanteront pour vous.



dimanche  
**19**  
décembre

*Recensement  
d'oiseaux morts  
sur la côte picarde*

☛ organisation / rendez-vous : comme la sortie du 31 octobre